



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Stéphanie POUTRAIN
Téléphone : 04 67 61 61 61
Mél : sgc-rh-concours@herault.gouv.fr

Montpellier, le 30 novembre 2021

RAPPORT DU JURY

RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER SESSION 2021 - REGION OCCITANIE

Les 18 et 19 novembre 2021 le jury compétent pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (session 2021 - région Occitanie) a procédé aux entretiens des candidats admissibles.

Sur les 53 candidats retenus, 42 se sont présentés à cet oral d'admission.

L'épreuve consistait en un entretien avec le jury de 20 minutes réparties comme suit :

- 5 minutes pendant lesquelles le candidat a eu l'occasion de présenter son parcours professionnel, ses compétences et qualifications ainsi que ses motivations,
- 15 minutes d'échanges avec le jury.

Le jury souhaite formuler plusieurs remarques sous formes de conseils aux futurs candidats.

19 candidats ont obtenu une note inférieure à 10, soit 45 %. C'est la conséquence d'une absence de préparation et d'un manque criant de connaissances relatives à l'environnement professionnel et notamment du ministère recruteur.

Beaucoup de candidats se sont limités à des connaissances partielles, omettant certains périmètres du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer notamment préfectures et juridictions administratives.

Le jury a su faire la distinction entre le manque de préparation et le phénomène de blocage dû au stress.

Le jury a apprécié et valorisé les candidats ayant fait preuve d'ouverture d'esprit lors de

l'entretien. Il a sanctionné la méconnaissance de l'environnement professionnel pour les personnes travaillant ou ayant déjà travaillé dans un service de l'État.

Enfin il est recommandé aux candidats de s'interroger sur leur motivation à se présenter à ce type de recrutement. Trop de candidats n'ont pas su l'exprimer clairement.

Même si le manque de mobilité n'a pas été un motif pour écarter un candidat, les postes étant répartis sur l'ensemble de l'Occitanie, le jury attendait des candidats qu'ils aient réfléchi à l'éventualité d'une mobilité géographique. Dans ce cas précis, seul l'ordre de mérite permettra à quelques candidats d'obtenir l'affectation souhaitée ou du moins la zone géographique escomptée. Les jurys ont ici trouvé une limite à la motivation des candidats.